



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :1
Révision nr :1
Date:18/02/08
Remplace :0/0/0

ALPHA Zn SR

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

- 1.1 Nom commercial : **ALPHA Zn SR**
- 1.2 Utilisation du produit : **Élément nutritionnel pour l'agriculture**
- 1.3 Fournisseur : **S.D.P – 2 rue des Tilleuls – 02320 PINON**
Tél : 03 23 80 10 18 – Fax : 03 23 80 21 66
sdp@s-d-p.fr www.s.d.p.fr
- 1.4 Centre Anti-Poison : **ORFILA – Tél : 01 45 42 59 59**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit Le produit n'est pas classé dangereux selon les directives CE

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description chimique : complexe du zinc par de l'EDTA.

Nom de la substance	Contenance	CAS / EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R
Zinc		7440-66-6	-	-

4. PREMIERS SECOURS

- Après inhalation excessive** Retirer le sujet de la zone polluée. Faire respirer de l'air frais.
- Après contact avec la peau** Rincer immédiatement abondamment à l'eau et au savon.
- Après contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau au moins 15 minutes.
- Après ingestion** Si la personne est consciente et ne présente pas de convulsion, rincer la bouche et boire de l'eau. Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin immédiatement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** Pulvérisation d'eau, poudre chimique, CO2 ou mousse
- Moyen prohibé** Jet d'eau direct



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :2
Révision nr :1
Date:18/02/08
Remplace :0/0/0

Risques spéciaux d'exposition

Eviter l'inhalation des fumées

Protection spéciale pour les pompiers

Porter des vêtements adéquats avec système de respiration autonome.

6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants et des lunettes de sécurité.

Précautions pour l'environnement

Ne pas évacuer dans le système d'égouttage

Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit encore utilisable. Le produit restant sur le sol peut être dissout avec de l'eau et absorbé avec de la vermiculite.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Manipuler le produit en accord avec les principes d'hygiène et de sécurité. Eviter le contact avec le produit. Eviter l'accumulation de poussières dans l'air durant la manipulation. Maintenir une aération et utiliser un masque.

Stockage

Eviter les températures extrêmes.
Conserver le produit dans son emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie

Utiliser des vêtements de protection

Contrôle de limite d'exposition

Pas de limite établie

Protection des mains



Gants en plastique ou en caoutchouc

Protection de la peau

Aucune protection particulière ne doit être adoptée en cas d'utilisation normale.

Protection des yeux



Lunettes de sécurité.

Protection respiratoire

Maintenir une aération et utiliser un masque pendant les manipulations

9. PROPRIETE CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Etat physique à 20°C

Microgranulé

Couleur

Blanc

Odeur

Aucune

pH:

6,5 solution 1%p/v

Solubilité dans l'eau

300 g/L à 25°C



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page :3
Révision nr :1
Date:18/02/08
Remplace :0/0/0

Densité à 20 °C 0,65 kg/L

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Stable aux températures ambiantes
Conditions à éviter	Températures extrêmes, humidité
Matières à éviter	Oxydant puissant
Produits de décomposition à risques	La combustion peut produire des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë Ingestion : DL₅₀>2000mg/kg/rat

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Biodégradabilité Pas facilement biodégradable

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit	Eliminer en accord avec la législation locale. Ne pas déverser dans les réseaux d'égoutage.
Emballages contaminés	Eliminer les emballages selon la même procédure que le produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information générale Le produit n'est pas soumis aux législations pour le transport routier (ADR) et maritime (IMO-IMDG).

15. INDICATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles	Aucun
Phrase(s) R	Néant
Phrase(s) S	Néant



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE; Article 31

Page :4
Révision nr :1
Date:18/02/08
Remplace :0/0/0

16. AUTRES INFORMATIONS

Usages recommandés : Usage agricole (source d'oligo-éléments pour la plante)

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.